Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Decembre 1888 La Bibliothèque du Parlement No. 9.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

CHANSON DE NOEL.

LE PETIT SOULIER.

Quand viendra Noël, fête désirée,
Voilà mon enfant ce que tu feras,
Tu mettras, le soir, sur la cheminée
Ton petit soulier, et puis tu dormiras;
Quand viendra minuit, l'ange tutélaire,
Le même qui vint encore l'an dernier,
Descendra du ciel, pour toi, sur la terre,
Et viendra remplir ton petit soulier.

Joyeux, je fis ce que dit ma mère,
Je plaçai bien mon petit soulier, le soir;
Je ne dormis pas de la nuit entière,
Guettant l'ange ainsi que je voulais voir;
Quand sonna minuit, ma mère chérie
Sur mon front d'enfant mit un long baiser,
Puis, croyant sa fille encore endormie
Se mit à remplir le petit soulier.

Des larmes d'amour, mouillaient ma paupière
Je pleurai longtem s je ne sais pourquoi:
Près de moi debout se tenait ma mère,
L'ange de Noël était à devant moi.
De ce souvenir ma mémoire est fière
Et je ne saurais jamais l'oublier.
Bienheureux l'enfant dont la bonne mère
Est là pour remplir le petit soulier.

LA COQUETTE D'ARLON.

"Voilà une école pour les jeunes gens"
P......

Dans des temps extrêmement anciens, les habitants d'Arlon rendaient un culte à la lune, et les doctes soutiennent que le nom d'Arlon vient de là (ara lunæ). C'est pour cela, ajoute-t-on, que les jeunes dames de cette ville antique ont encore parfois des idées. A ce propos, voici une une histoire qu'on aura certainement racontée à M. Adolphe Dechamps lorsqu'il était gouverneur du Luxembourg, car c'est un souvenir de la province; tous les Arlonnais la savent, et je vais vous la dire à vous, lecteurs, qui n'avez pas le culte de la lune dans vos ancêtres et qui n'êtes pas gouverneurs de provinces.

On ne parlait dans Arlon, il y a cent ans, que d'une jeune fille en posession de dix-huit belles années, gaie, bonne, franche, toujours souriante, toujours heureuse, mais qui semblait peu facile à fixer, tant elle était vive, rieuse et alerte. Elle se nommait Gertrude. Elle était fille de Charles Stock, propriétaire aisé de la petite ville, généralement désigné par le nom de Stock fils, on le distinguait ainsi de son père et de son grand-père, qui vivaient encore. *On durait vieux* dans cette famille là, selon une expression locale. Arlon au reste n'avait pas subi alors son triste incendie de 1785. Tous les jeunes gens faisaient la cour à Gertrude, mais aucun ne parvenait à la captiver. A cause de cette circonstance et de ses manières avenantes, on l'appelait la coquette d'Arlon. Ne prenez pas ce mot dans un sens farouche. Son père et sa mère la laissaient rire, ayant en elle une confiance méritée.

Parmi ceux qui la recherchaient, on remarquait, surtout quatre jeunes bourgeois de la ville, Sigismond de Welter, Gilles Colin, Wenceslas Stroobant et Lambert Van Moll. Le premier était si calme qu'il n'inspirait point d'ombrage aux trois autres, et les trois autres étaient si ardents qu'on attendait que le choix de la jeune fille. Certainement, disait-on, il y a dans ceux-là un mari. Comme ils la pressaient tous les quatre, chacun de son côté et chacun à sa manière, de prendre une bonne résolution, un jour du mois de septembre de l'année 1743, elle s'avisa d'un stratagème qui devait les éprouver. Son père et sa mère encore une fois la laissaient faire; car elle ne faisait rien qu'elle ne les eût consultés, ce qui permet de supposer qu'ils n'étaient pas gens moroses comme on gémit d'en rencontrer ici-bas.

Dans un champ qui appartenait à son père, à un quart de lieue d'Arlon, Gertrude avait remarqué une vieille tombe romaine dont personne n'osait s'approcher, parce qu'on en racontait toutes sortes de choses mystérieuses. Ce monument a disparu, nous ne saurions dire comment; elle en fit le centre de ses batteries.

Gilles Colin étant venu, selon son usage de chaque jour, se montrait passionné et protestait plus que jamais qu'il marcherait sur des charbons ardents pour lui plaire.

—Je suis moins exigente, dit-elle; toutes réflexions faites, je ne dis pas que je vous refuserai pour époux; mais je veux une marque de dévouement et à la fois de courage.

—Voilà qui est bien parlé! répondit Gilles. On vous en donnera des marques; dites seulement ce que vous voulez.

—Vous connaissez, reprit-elle, la tombe romaine qui est là, sur le petit tertre, à un quart de lieue de la ville?

—Je la connais, dit l'Arlonnais intrigué, je la connais de loin: ce n'est pas curieux.

—Eh bien, je désire que ce soir, à neuf heures, sans avoir rien dit de nos conventions à personne au monde, vous alliez vous coucher dans cette tombe......

—Dans le trou aux sorcières! Quel caprice!

—Et que vous y restiez immobile jusqu'à minuit.

—Mais, Gertrude, à quoi pensez-vous? dans quel but?..

—Vous êtes un poltron, vous tremblez déjà. C'est un caprice peut-être. J'ai mon projet; je veux vous mettre à l'épreuve. Si vous faites ce que je dis, je m'assurerai de la chose; et pourvu que vous restiez là de neuf heures à minuit, mon cœur est à vous. Dites non, j'en épouse un autre.

Gilles, frappé du ton décidé de la jeune fille, n'osa plus objecter les récits glaçants qu'on faisait dans les veillées à l'occasion de cette tombe, les revenants qu'on disait avoir vus dans les alentours, les sorcières qui y déposaient leurs graisses et leurs onguents, le sabbat qui s'y tenait. On avait aperçu là, en effet, des feux allumés pendant la nuit, et des groupes de visages sinistres ou grotesques: c'étaient sans doute des bohémiens dont le Luxembourg et le Limbourg étaient encore infestés à cette époque. Mais on y voyait des êtres encore plus surnaturels, et on en racontait mille choses prodigieuses. Depuis un an pourtant, rien ne s'y était montré. Quoique Gilles fut passablement peureux, comme il était encore plus épris, il accepta la condition et promit de s'y soumettre, sans en parler à qui que ce fût.

Un quart d'heure après, Wenceslas Stroobant vint à son tour. Gertrude lui fit pareillement un accueil très-gracieux. Il était beau, il était riche; et vain de ces deux avantages, il ne manquait pas de suffisance.

—Ce n'est pas votre fortune qui me tente, lui dit-elle.

Wenceslas salua, tout gonflé, en homme qui se dit: Je comprends; nous avons encore d'autres attraits.

—J'ai l'âme peu intéressée, poursuivit Gertrude, et je vous donnerai ma main volontiers si vous vous prêtez à me rendre un service qui me prouvera ce que vous valez.

—Parlez, dit le beau jeune homme; en toutes choses je suis à vos ordres.

—En ce cas vous saurez qu'un de nos parents vient d'être tué en duel; il est dans le bois. On fait d'actives démarches pour lui obtenir une sépulture honorable; mais, en attendant, on le déposera ce soir, à neuf heures, dans la tombe romaine. Comme cette tombe est une espèce d'auge qui n'est ni couverte ni fermée, et que nous craignons mille choses, je vous prie de vous y rendre à neuf heures et demie......

—Au trou du sabbat? quelle fantaisie!

—Avez-vous déjà peur? Mon Dieu! que ces jeunes gens sont faibles!

—Je n'ai pas peur; mais c'est une drôle de commission que vous me donnez là.

—Une fantaisie peut-être, comme vous dites. Cependant je ne puis me confier qu'à quelqu'un de très-dévoué. Personne absolument ne doit savoir ce mystère. Vous irez donc là, à neuf heures et demie, exactement; vous serez vêtu en manière d'ange de lumière, avec une torche à la main. Les contes dont la tombe est l'objet vous serviront. En vous voyant assis au pied du tombeau et tenant un flambeau allumé, ceux qui projetteraient d'enlever ou de dépouiller le mort seront effrayés, et personne n'approchera. A minuit vous pourrez rentrer en ville...... Acceptez vous?

—J'accepte, répondit Wenceslas, terrassé par la peur de déplaire.

—Je saurai m'assurer de ce que vous ferez; mais pas un mot: à ce prix ma main est à vous.

Wenceslas se remit de son mieux, étouffant tant qu'il pouvait ces terreurs nocturnes qui affligent les plus forts esprits. Il jura qu'il serait soumis et discret, qu'à neuf heures et demie très-précices il se trouverait à son poste, et qu'il veillerait si exactement le mort que les chauves-souris mêmes n'en approcheraient pas. Il s'en alla faire ses préparatifs.

Au bout d'un moment, Lambert Van Moll parut, fidèle aussi à présenter son hommage: c'était un avocat auquel toute la ville présageait de l'avenir.

—S'il est vrai que vous m'aimiez, dit la coquette, je vais en avoir la preuve. Des voisins que vous connaissez, et qui sont nos ennemis, veulent nous nuire. Pour cela, ils ont placé tout à l'heure un corps mort dans la tombe romaine qui appartient à ma famille. Je veux tout tenter pour faire enlever ce mort, ce qui vous sera facile...

—A moi? interrompit Lambert.

—A vous. Je sais que vous êtes au-dessus des vaines frayeurs.

—C'est vrai; mais vous me donnez là une commission ridicule.

—Il n'y aura sans doute que des enfants qui garderont le mort cette nuit. Pour les écarter, il ne faut que vous barbouiller le visage de noir, vous rendre aussi laid que vous êtes agréable, vous travestir enfin en démon. C'est une commission ridicule si vous voulez; mais allez à la tombe à dix heures précises; enlevez le mort, apportez le ici, et attendez tout de ma reconnaissance.

Lambert Van Moll, en y réfléchissant, ne trouva pas que ce fût acheter trop cher le cœur de Gertrude; il promit, comme les deux autres, exactitude et discrétion. Il se retira pour s'occuper de ses dispositions.

Sigismond de Welter vient alors rendre ses devoirs à M. et madame Stock; il souhaita le bonsoir à la jeune fille et causa quelques instants avec elle en faisant un tour de jardin. L'ayant pris à l'écart, Gertrude, qui avait ses projets, lui proposa à son tour un personnage dans la comédie qu'elle se donnait. Mais Sigismond répondit qu'il était à ses ordres pour les choses sérieuses et nom pour les choses absurdes, et que les enfantillages ne convenaient qu'aux enfants. Car, malgré le ton grave dont elle assaisonnait la fable qu'elle débitait pour lui, il découvrait dessous quelque malice. La coquette le trouva peu complaisant et le laissa.

Cependant à neuf heures bien précises, par une nuit déjà froide, Gilles Colin arriva à la tombe romaine. Il s'était muni d'une petite lanterne, n'étant pas très-rassuré. Il fit sa ronde autour de la tombe, visita minutieusement les buissons et tous les lieux où l'on aurait pu s'être caché pour lui jouer quelque tour; et, mal raffermi par le silence et la solitude qui l'entouraient, il souffla pourtant sa lanterne; puis il se couvrit des pieds à la tête d'un long drap blanc qu'il avait apporté, caché sous ses habits, le fixa autour de son cou et autour de ses reins avec deux serviettes, s'étendit de son long au fond de la tombe, et devint bientôt aussi triste et aussi immobile que le personnage qu'il représentait. Il faisait là d'assez lugubres réflexions dans son suaire.

Au bout d'un grand quart d'heure, les cris de la chouette le firent tressaillir. Il souleva le drap qui lui couvrait les yeux, mais il ne vit rien, sinon quelques vagues lueurs qui se marquaient à peine dans l'air, du côté de la ville. Bientôt il entendit, dans le silence de la nuit, des pas qui venaient évidemment de son côté. Il se souleva; des reflets de lumière le frappèrent, et il vit paraître, à peu de distance un mystérieux fantôme, vetu d'une longue robe de toile d'argent, avec une ceinture bleue, la tête couronnée d'étoiles, sans doute en papier doré, et les épaules chargées de deux pièces de mousseline qui flottaient comme des ailes. Cette apparition tenait à la main un gros flambeau de résine allumé. Le pauvre Gilles, qui n'avait pas prévu un tel incident, se blottit sous son drap, ne sachant comment s'expliquer ce qu'il voyait.

—Est-ce un ange? disait-il en lui-même.

Mais l'ange toussa.

—Ce n'est pas un habitant du ciel, reprit-il à part lui. Si c'est un des gens du sabbat, me voilà mal placé.

L'ange, de son côté, ne paraissait pas à son aise. Il s'était contenté d'un regard oblique jeté sur le suaire qui enveloppait le mort, et ne se montrait pas très-ardent à le dévisager de près. Tenant sa torche à la main, Wenceslas Stroobant, docilement transformé en ange, parut faire un grand effort pour s'asseoir au pied de la tombe; et si le mort n'eût pas été si troublé, il eût pu remarquer que l'ange tremblait, de froid ou d'autre chose. Le rhume, qui s'était manifesté chez le nouveau venu par un petit accès de toux, monta cependant au cerveau. Wenceslas éternua deux fois; et ne pouvant sous sa robe attraper son mouchoir, il se moucha avec une de ses ailes.

—Décidément pensa le mort, ce n'est pas un ange, et c'est un sorcier. Qui sait s'il n'est pas le maître des cérémonies? Il est là, avec sa lumière, pour appeler les autres. Je vais me trouver au milieu du sabbat; et si le diable y préside, que ferais-je?

Comme il faisait ces réflexions peu agréables, il fut frappé de



l'agitation dans laquelle tomba tout à coup l'ange au flambeau Il semblait observer quelque spectacle effrayant : c'était le troisième personnage qui arrivait.

Ce dernier (Lambert Van Moll) cheminait en costume de spectre sombre. A mesure qu'il s'approchait, la torche l'éclairait par intervalles d'une teinte lugubre. Il avançait sans paraître trop effarouché ; mais, par prudence probablement, il venait en zigzag, poussant à droite et à gauche, s'arrêtant parfois comme préoccupé d'apercevoir ce qu'il n'attendait pas.

La robe de toile d'argent brillait à la lueur du flambeau, et Lambert ne se rendait pas compte non plus de ce singulier costume.

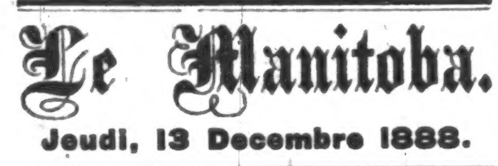
Comme l'ange, dont les jambes flageolaient, demeurait cloué à sa place, Lambert se décida à tourner la position, et il arriva à la tombe par l'autre bout.

Sa mise était effroyable ; il s'était affublé en démon, coiffé d'une peau de vache munie de ses longues cornes et de ses oreilles pendantes ; le visage noirci et tout le bas de la figure caché par une immense barbe de laine rouge. Il tenait à la main une de ces fourches de bois avec lesquelles on fane les foins.

Wenceslas, qui ne le perdait pas de vue, se signala par le plus grand effort de courage qu'il eût produit de sa vie ; il s'avança d'un pas brusque, et avec sa torche il fit reculer le spectre. Mais ce mouvement mit le feu à la grande barbe que Lambert s'était accrochée aux oreilles ; il l'arracha vivement et se jeta sur l'ange, dont la torche tomba et s'éteignit. Les deux gaillards aussitôt se prirent aux cheveux, étonnés peut-être mutuellement de se trouver palpables.

Le mort cependant, qui avait tout vu et qui commençait à douter que ce fut là une scène de sorciers, prenant alors Wenceslas et Lambert pour un bon et un mauvais ange qui se disputaient sa possession, fut dominé d'une telle épouvante qu'il s'élança de la tombe avec son suaire et prit la fuite à travers champs. Les deux champions, voyant bondir le mort, furent saisis de la même terreur, et, se lâchant par une commotion réciproque, se mirent à courir aussi comme des fous. Les trois amants rentrèrent malades au logis, et le lendemain tous les trois étaient au lit.

Pour clore l'aventure, Gertrude leur fit dire qu'ils l'estimaient donc bien peu pour rechercher sa main par des extravagances, et elle épousa Sigismond.



Jeudi, 13 Decembre 1888.

PROVENCHER.

Les brefs ne sont pas encore en vue et déjà les candidatures commencent à se dessiner ; c'est que l'élection ne doit pas tarder, puisque les chambres fédérales se réunissent à la fin de janvier.

Nous aurions voulu, dans la lutte qui va se faire, éviter de faire appel au sentiment national de nos compatriotes en leur recommandant l'union et la bonne entente et surtout d'éloigner tout sujet de division ; mais la position où nous nous trouvons et l'attitude de certaine presse, écho de personnes qui ne nous sont pas sympathiques, nous forcent de mettre nos concitoyens en garde contre tout ce qui pourrait être une cause de désunion et conséquemment de faiblesse.

Le district électoral de Provencher, qui compte près de 5,000 électeurs, n'est pas tout à fait aux deux tiers français, en sorte que s'il y avait partage dans le vote français, il serait facile à un candidat anglais d'obtenir un nombre suffisant de votes pour être élu. Cette réflexion n'est pas de nous, voici ce que dit à ce sujet un journal anglais publié dans le district :

« Si l'on pouvait trouver un candidat anglais que les libéraux et les conservateurs appuieraient, il y aurait, avec deux Canadiens-français sur les rangs, une chance presque certaine d'assurer son élection. »

Ainsi, les électeurs de Provencher sont bien avertis, que s'il y a possibilité que le vote anglais, la chose se fera.

UNE MAUVAISE NOTE.

Un journaliste anglais que M. Richard a rencontré dans sa dernière tournée électorale et qui l'a trouvé de son goût, dit quelque part, dans son journal :

« M. LaRivière aura l'appui du clergé de l'Eglise Catholique Romaine, et, en ce faisant, trouvera sa force ; cependant, M. Richard aura un fort vote parmi les Canadiens-français et les Métis qui commencent à se diviser sur les questions de partis; il aura aussi l'appui d'un grand nombre de ceux qui sont opposés à l'intervention du clergé dans la politique, pendant que d'ailleurs il aura un fort vote dans la partie anglaise du comté. »

Ce journaliste connait évidemment son homme. Le clergé, dit-il, n'est pas en sa faveur ; mais les Anglais vont voter pour lui. Et que vont faire les français ?

Nouvelles Politiques.

—L'hon. M. LaRivière se proposait de visiter le district de Provencher dans le cours de cette semaine, mais il en a été empêché par la maladie grave de la plus jeune de ses filles, qui est malheureusement encore en danger.

—M. Edouard Richard est allé à Emerson la semaine dernière et accompagné de M. J. E. Tétu s'est fait présenter à quelques citoyens de l'endroit. Chez les libéraux, M. Richard n'hésite pas à montrer ses couleurs ; mais en présence des conservateurs il est indépendant et promet un appui loyal au gouvernement Macdonald. Si notre mémoire ne nous fait pas défaut, ce jeu avait réussi dans Mégantic, il y a quelques années.

—Le colonel Rhodes, de Québec, a été admis à faire partie du cabinet Mercier et doit remplir les fonctions de ministre de l'agriculture. Le nouveau ministre sera condidat dans Mégantic.

—L'hon. M. Mercier cesse d'être ministre de l'agriculture dans son cabinet, mais reste président du conseil des ministres.

—M. L. N. Larochelle, député de Dorchester, à la Législature de Québec, vient d'être nommé conseiller Législatif à la place de M. L. P. Pelletier, et ce dernier sera candidat dans Dorchester à la place de l'hon. M. Larochelle. On dit que M. Thomas Chapais, directeur du *Courrier du Canada*, sera son adversaire.

—On dit que les trois élections de Mégantic, Dorchester et l'Assomption auront lieu dans le cours du présent mois.

—L'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a été prorogée mardi.

—M. l'échevin Jeannotte, de Montréal, sera le candidat conservateur dans l'Assomption.

—Il paraît que la Cour Suprême rendra jugement vendredi, le 14 décembre, dans la cause du Manitoba plaidée récemment par les honorables MM. Blake et Mowat

—Sept demandes de divorce seront présentées au Sénat, à la prochaine session.

Chaque année il y a toujours plusieurs demandes de divorce, mais il s'en obtient peu, nous en félicitons le sénat. Cependant, c'est déjà trop. Le droit de divorce devrait disparaître entièrement de nos lois.

Les catholiques peuvent se prévaloir de la loi pour divorcer, mais ce divorce n'annulerait pas le mariage religieux. Ainsi, les catholiques ne peuvent pas divorcer.

LA VALLEE DU MACKENZIE.

Le comité nommé par le sénat pour faire une enquête sur les ressources du grand Bassin du MacKenzie, vient de publier son rapport. Ce rapport n'est pas complet, le comité le considère comme un exposé préliminaire de son travail. Le rapport du comité sera final lorsqu'il sera en possession des réponses au questionnaire qu'il a adressé à des agents de la compagnie de la Baie d'Hdson, à des missionnaires, à des explorateurs des régions arctiques, etc., résidant ou ayant voyagé dans cette partie de l'Alaska.

Le comité qui était présidé par l'hon. Schultz, actuellement gouverneur du Manitoba, a réussi cependant à se procurer des données assez justes et fort intéressantes sur cette portion ignorée de notre territoire.

Le bassin du Mackenzie couvre une superficie de 1,265,000 milles. Cet immense pays est aussi peu connu, si l'on en croit le rapport, que l'intérieur de l'Afrique.

La ligne littorale sur l'océan arctique et la Baie d'Hudson mesure environ 5,000 milles de longueur et plus de la moitié de cette ligne est facilement accessible aux navires de pêche à la baleine et aux phoques.

La navigation fluviale offre un parcours de 2,750 milles.

Tous le pays est couvert de lacs, sillonné de rivières remplies de poissons de toutes espèces. La terre y est propre à la culture des pommes de terre, de l'orge et du blé. On y rencontre d'excellents pâturages. Le rapport estime que les terres arables, y compris les prairies, couvrent une superficie de 274,000 milles carrés.

Les pêcheries offrent pour le continent nord-américain, la perspective d'une abondance peu commune. Sur les côtes septentrionales et orientales, on y a constaté l'existance de plusieurs espèces précieuses de poissons ; le saumon se trouve dans quatre fleuves qui affluent à la baie d'Hudson, du côté ouest, et dans tous les cours d'eau sur l'océan arctique, à l'exception du Mackenzie, qui possède une espèce toute différente, mais non moins précieuse et abondante, *Salmo MacKenzie*, que l'on appel là-bas l'*Inconnu*. Le capelan, la morue, le phoque du Groënland sont en abondance sur ces côtes, ainsi que la baleine, le phoque, le morue et le marsouin, au large des bouches et dans l'estuaire du Mackenzie.

Si les pêcheries sont abondantes, les mines sont très-riches, paraît-il, et elles pourraient être exploitées avec avantage. On trouve là de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, du mica, du pétrole. La région pétrolière est même si étendue qu'elle pourrait seule suffire à alimenter tout le continent américain.

La partie boisée renferme en grande quantité des bois très-précieux et qui pourraient être aisément utile pour la construction des maisons et des navires, pour la confection des appareils et outillages de mines, des chemins de fer et des ponts. Les ressources qu'elle offre sont infiniment supérieurs aux besoins du pays et seront d'une appréciable utilité dans l'avenir pour les régions sans arbres du Canada et des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, les pelleteries ont été le principal produit d'exportation de ce pays, resté la dernière grande réserve de fourrures du monde. On y trouve toutes les pelleteries les plus recherchées par le commerce. Les ventes à Londres seulement se montent, chaque année, à plusieurs millions de piastres.

La population sauvage est éparse, n'ayant jamais vécue en agglomération nombreuse, elle est paisible. Son caractère général, ses habitudes, d'après les témoignages, laissent espérer qu'elle pourra contribuer, comme le font les sauvages en Colombie Britannique au développement du pays sans être trop exposée à se démoraliser et qu'elle pourra améliorer bien sensiblement sa propre condition.

De ce qui précède, on peut conclure que la vallée du Mackenzie mérite d'attirer l'attention de nos gouvernants dans une certaine mesure. Sans doute, il ne faudrait pas sacrifier à cette portion encore ignorée de notre territoire, les intérêts des autres parties du pays qui ont droit d'abord à la sollicitude du gouvernement. Mais il n'est pas sans à propos d'étudier cette vallée, de faire connaître ses richesses et d'adopter les mesures nécessaires pour les conserver pour nos compatriotes, quand l'heure sera venue de les y diriger.

QUESTION IMPORTANTE.

A chaque siècle de nouvelles questions surgissent, des questions vitales d'où dépend parfois l'existence ou l'anéantissement d'une race entière. Si ces questions d'une importance primordiale étaient étudiées dès l'origine, approfondies, méditées comme elles devraient l'être, on supprimerait par là beaucoup de luttes extérieures et de grands et terribles maux à l'intérieur. Si l'on cherchait à donner la vraie solution du problème posé, expliquer les moyens à prendre pour empêcher les abus qu'on prévoit, si enfin au lieu de laisser les choses suivre leur cours naturel, on s'appliquait sérieusement à l'étude de ces grandes et importantes questions, le mal serait étouffé à son berceau et alors l'avenir ne serait pas à craindre. Sans doute, ces questions ne se règlent pas après une étude seulement de quelques jours ni de quelques semaines, mais ce qu'il y a de certain c'est que trop souvent on traite à la légère ces questions majeures.

Dans ce siècle, une des questions le plus à l'ordre du jour c'est la grande question ouvrière. Elle acquiert de l'importance tous les jours, et l'on constate avec peine, faute d'avoir été résolue dès l'origine, les maux qu'elle cause. Aujourd'hui, il n'y a pas une puissance qui ne soit agitée par ce triste fléau qu'on nomme "grève." Nous n'avons, pour s'en convaincre, qu'à regarder nos voisins ; à tout instant on entend dire que tels ouvriers d'un tel corps de métier sont en grève ; parfois, ce sont les mineurs, d'autre fois des travailleurs de manufactures et jusqu'aux conducteurs de chars urbains qui s'en mêlent. Quelle est donc la raison de ces conflits nombreux ? Ah ! c'est ni plus ni moins une lutte continuelle entre le patron et l'ouvrier. Remarquons bien cependant que ce n'est pas seulement aux Etats-Unis qu'a lieu ce déplorable et triste état de choses ; non les mêmes effets arrivent là où se trouvent les mêmes causes, mais surtout dans les puissances où la législation ouvrière pêche et par sa base et par les principes ; il y a autant de grèves, nous pouvons dire, qu'il y a de corps de métier. Depuis quelques années surtout, les nombreux conflits déroulés d'une manière si triste donnent à réfléchir aux économistes ; plus on avance plus le travailleur sent son influence lui échapper, aussi plus tard, il a à ressaisir ce qui s'en va presque malgré lui ; pour arriver à ce but, il emploie les moyens violents mais en eux-mêmes les moins efficaces.

Ici, au Canada, nous n'avons pas encore à enregistrer un grand nombre de ces faits. Est-ce parceque notre commerce, nos industries nationales, nos moyens de transport, notre consommation, notre importation et notre exportation ne sont pas assez développés ? On est ce parceque que nous sommes régis par une législation économique tellement bien élaborée qu'elle ne peut admettre aucun de ces conflits qui font la ruine du patron d'une industrie ? Nous ne saurions dire laquelle de ces deux raisons prévaut, mais il y a un fait certain, c'est que cette question prend une importance très grande. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'un législateur ne peut se passer de l'étude de l'économie politique. Il ne saurait ignorer quelles sont les règles qui régissent le travail ; jusqu'où peut aller l'influence du patron, quelle est la ligne de démarcation entre ce dernier et l'ouvrier, quels sont ces droits, etc. Nous croyons que l'étude de la question ouvrière aiderait énormément à donner la clef à la solution du problème qu'on agite depuis quelque temps dans les provinces de Québec et d'Ontario, problème du libre échange et de la protection. Cette question est difficile, ardue et demande considération et réflexion, il en est de même de la question ouvrière. Ainsi, à nos hommes de loi mais surtout à nos hommes d'état incombe le devoir et l'obligation d'étudier ce que l'on sait si bien appeler "questions vitales."

H. R.

LA PRESSE ET McMICKEN.

Nous lisons dans le *Catholic Weekly Review*, de Toronto, numéro du 8 courant, l'entrefilet suivant :

Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface, a adressé une longue lettre aux journaux de Winnipeg, en réponse à des assertions de l'hon. Gilbert McMicken. Ce dernier, dans une adresse lue devant la Société Historique de Winnipeg, avait fait des allusions à ce qu'il considérait comme la conduite déloyale de la population française de Manitoba en 1871. Sa Grandeur a apporté des témoignages irrécusables qui confondent les accusations de M. McMicken et annullent complètement ses accusations."

Nous, catholiques de Manitoba, nous pouvons nous estimer heureux et reconnaissants de ce que notre vénérable et vénéré archevêque se soit chargé lui-même de confondre nos accusateurs.

UN CURE D'UN NOUVEAU GENRE.

Voici ce que nous lisons dans le *Prince Albert Times*, du 23 novembre :

« Les funérailles de M. Geo. Miller eurent lieu dimanche dernier et le défunt fut enterré avec les honneurs maçonniques par les membres de la loge dont il faisait partie. Les Fr.·. Mac.·. s'assemblèrent à la loge à midi et demi et de là se rendirent en voiture à la résidence de leur frère défunt. Ils y prirent le corps et le Fr.·. Ouellette W.·. M.·. assisté du Fr.·. Rev. Canon Flett, présida le service funèbre maçonnique, dont une partie des belles et touchantes cérémonies furent exécutées. A 3 heures, on déposa le corps sur un char funèbre et la procession se forma. A la tête marchait la musique instrumentale de la ville, puis venaient les Fr.·. Mac.·. ornés de tous leurs insignes ; après eux marchait le char funèbre suivi des membres de la société de Saint-André et de nombreux amis en deuil. Quand la procession fut arrivée au cimetière presbytérien, on déposa le cercueil près de la tombe, le Rév. Dr Jardine fit la sépulture selon le rite de l'Eglise Presbytérienne, les Fr.·. Mac.·. finirent leur service et le corps de leur frère défunt fut déposé dans la tombe.......

Il est à noter que c'est pour la première fois que nous voyons dans ce district un citoyen français présider une semblable cérémonie et il est inutile de dire qu'il a parfaitement rempli sa charge. »

Avis à ceux de nos compatriotes qui ne croient voir aucun danger dans les sectes condamnées par l'Eglise. C'est le chemin de l'apostasie religieuse, et, comme suite nécessaire, de l'apostasie nationale.

L'INDUSTRIE LAITIERE A MANITOBA.

L'on aura une idée des progrès remarquables de l'industrie laitière à Manitoba en consultant la liste suivante des fromageries et beurreries qui y sont actuellement en opération :

FROMAGERIES.

Lorette—M. D. Pelletier.
do do
Saint-Jean-Baptiste—M. D. Pelletier.
Sainte-Anne—M. S. M. Barré.
Saint-Norbert—M. S. M. Barré.
Royal—M. S. M. Barré.
Sainte-Agathe—M. S. M. Barré.
Saint-Laurent—M. Lacoursière.
Saint-Léon—M. Ed. Labossière.
Sunnyside—Dr. Jamieson.
Stonewall—M. Luno.
Crystal City—M. Wm. Taylor.
Minnedosa—M. A. Malcolm.
Shoal Lake—MM. Scott & Waddock.
Newdale—MM. Scott & Waddock.
Birtle—M. Dutton.
Virden—MM. Tapp & McDowell.
Otterburne—M. P. Carey.
Boissevain—M. G. Morton.
Westbourne—M. James Bray.
Meadow Lea—..........
Manitou—MM. Rockell & Burrows.
do do do
do do do
Rapid City—M. Andrew Patterson.
Morden—..............

BEURRERIES.

Saint-Charles—M. C. Geo. Caron.
Jolys—M. S. M. Barré.
Saint-François-Xavier—M. Pearsons.

LE QUATRIEME CENTENAIRE DE L'AMERIQUE.

Le comité national chargé de voir aux préparatifs de la célébration du quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique, a tenu une séance à Washington, le 4 décembre. Il y avait des hommes éminents de toutes les parties des Etats-Unis.

Il a été résolu de n'épargner ni travail, ni argent pour que la fête de 1892 soit célébrée avec tout l'éclat qu'elle mérite dans la capitale des Etats-Unis. Résolu aussi : Que les projets de loi actuellement devant le Congrès relativement au quatrième centenaire soient adoptés le plus tôt possible.

ELECTIONS MUNICIPALES.

WINNIPEG.

A Winnipeg, l'échevin Thomas Ryan l'a emporté sur l'échevin Stewart Mulvey par 235 voix, pour la mairie.

Voici l'état des différents bureaux de votation :

Subdivision.	Mulvey.	Ryan.	Majorité de Mulvey.	Majorité de Ryan.	Bulletins rejetés.	Femmes qui ont voté.	Total des votes.
1—Quartier 1	85	46	39	—	6	6	131
2 } do 2	264	254	10	—	5	8	518
3 }	66	136	—	70	0	7	202
4— do 3	39	24	15	—	3	8	63
5 } do 4	103	79	24	—	4	6	182
6 }	77	130	—	53	1	6	207
7 }	61	141	—	80	2	10	202
8 }	141	275	—	134	10	12	416
9 } do 5	158	175	—	17	7	12	333
10 }	139	185	—	46	9	11	324
11 }	113	80	33	—	3	6	193
12— do 5	70	26	44	—	3	0	96
	1316	1551	165	400	53	91	2867

MM Lewis et Ross l'ont emporté comme échevins dans le quartier 1, et MM. McKenzie et Hargrave dans le quartier 3.

Le conseil de Winnipeg sera donc composé comme suit pour 1889 :

Maire, Ryan, Ech. Currie,
Ech Ross, " Campbell,
" Lewis, " Grundy,
" McKenzie, " Black,
" Hargrave, " D. McDonald
" Callaway, " Bell,
" Fletcher.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT.

Préfet—R. F. J. M. J. Mulvihill, réélu par acclamation.

Les Messieurs suivants ont été mis en nomination comme conseillers :

MM. Daniel Devlin, Pierre Laverdure, Michel Richard, Abraham Gagnon, Pierre Chaboyer, sr., Napoléon Chartrand, Damase Boyer, Norbert Larence, Moïse Ducharme, Charles Lambert, Alexandre Bremner, André Leclerc, Pierre Goulet, sr., William Tweeddle.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Toute l'élection s'est faite par acclamation. Le nombre des conseillers a été réduit de 6 à 4 en vertu d'un certain règlement adopté.

Préfet—M. Joseph Hamelin.

Conseillers—Quartier No. 1, M. Firmin Hamelin, de Saint-Vital ; M. Lucien Vouriot, de Saint-Norbert ; M. Chs. Bohémier, de Saint-Norbert. Quartier No. 2, M. Azarie Gauthier, de Sainte-Agathe.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

Préfet—M. Agénor Dubuc.

Conseillers—Quartier No. 1, MM. Wilbrod Prince et Colin McDougall.

Quartier No. 2, MM. Joseph Richard et Séraphin Mirault.

Quartier No. 3, M. Ambroise D. Lépine.

Quartier No. 4, M. Jos. Landry.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

Préfet—M. Joseph Riel.

Conseillers—MM. J. Bte. Plouffe, Antoine Vermette, David Versailles, M. Lachapelle, D. McDougall et M. Joyal.

COUR DE COMTE.

L'hon. juge Prud'homme a fixé les termes suivants de la cour de comté pour la division centrale du district judiciaire de l'est :

Comté de LaVérandrye, à Sainte-Anne, à 10 heures a.m. Le 5 février, le 23 avril, le 27 juin, le 3 septembre et le 5 novembre.

Comté de Carillon, à Saint-Pierre-Jolys, à 1 heure p.m. Le 7 février, le 16 avril, le 25 juin, le 5 septembre et le 14 novembre.

Comté d'Iberville, à Saint-Norbert, à 10 heures a.m. Le 2 février, le 13 avril, le 22 juin, le 31 août et le 9 novembre.

Comté de Marquette, à Saint-François-Xavier, à 11 heures a.m. Le 9 février, le 25 avril, le 2 juillet, le 7 septembre et le 13 novembre.

Comté de Morris, à Morris, à 11.30 heures a.m. Le 11 février, le 11 avril, le 18 juin, le 28 août et le 11 novembre.

GENERAL BOULANGER.

Le général Boulanger est une sorte de remorqueur entraînant à sa suite tous les mécontents, tous les désabusés, tous les volés de la république ; il n'est pas un parti, il est l'OPPOSITION à ce qui est ; il est l'instrument, le porte-voix dont on se sert, à quelque parti qu'on appartienne, même au parti républicain, pour crier aux gens qui ont fait main basse sur la patrie française : « Vous êtes des gredins, vous êtes des scélérats, allez-vous-en ! »

Parbleu ! nous savons aussi bien que les républicains que le général Boulanger n'a aucun titre personnel à l'engouement dont il est l'objet, au fétichisme dont il est le héros ; mais ce qu'on acclame en lui, ce n'est ni la coupe de son visage, ni sa prestance, ni sa personne, c'est ce qu'il représente, c'est la synthèse qu'il identifie, c'est l'adversaire dont nos ennemis ont peur, sa popularité croissant chaque jour en raison même du dégoût inspiré par ceux qui le considèrent comme un épouvantail.

Tant mieux pour nous, dans ces conditions si, comme l'affirment les radicaux et les opportunistes troublés dans leur jouissance, le boulangisme est un atout formidable dans le jeu des monarchistes.

—*L'Autorité*.

CLUB "LE VOYAGEUR."

Le club de raquettes *Le Voyageur* a tenu ses élections annuelles vendredi dernier. Ont été élus :

Président—M. F. E. Verge, réélu.
Vice-Président—M. George Fortin.
Sec-trésorier—M. Edouard Bélanger.
Capitaine—M. J. Philéas Collet.
Comité de régie—MM. Edmond Trudel, Jacques Bureau et Joseph C. Auger.

Tous les raquetteurs ont l'air des mieux disposés au commencement de cette nouvelle saison, et ils n'attendent que la neige pour commencer à prendre leurs ébats par les belles campagnes environnantes.

PERSONNEL.

Nous regrettons vivement d'apprendre que Mgr l'Archevêque n'est pas beaucoup mieux.

Le Rév. Père Lebret, O.M.I., est venu du Fort-Alexandre pour rencontrer ici le Rév. Père Camper, supérieur des Oblats de Manitoba. Tous deux doivent partir aujourd'hui pour visiter les missions de la Rivière et du Lac Winnipeg. Le Rév. Père Camper reviendra la semaine prochaine.

M. l'abbé Campeau, curé de Saint-Alphonse, est à l'archevêché, à la suite d'une excursion de quatre semaine qu'il a faite en faveur des catholiques disséminés à l'ouest de Saint-Alphonse jusqu'aux extrémités de la province.

M. T. A. Bernier, surintendant de l'Education (section catholique) et registraire de l'Université de Manitobe, a de nouveau été nommé à cette dernière charge pour l'année 1889.

Choses et Autres.

—Le général Porfirio Diaz a été réélu président de la république mexicaine le 2 décembre courant. C'est sa troisième élection.

—Les statistiques évaluent à environ 14 millions le nombre des Allemands fixés aux Etats-Unis.

—Le major Bell, de la ferme Bell, Territoires du Nord-Ouest, est en route pour l'Angleterre où, dit-on, il organisera une compagnie d'actionnaires pour exploiter la ferme. Deux mille acres de terre étaient en culture, cette année. La récolte a été abondante et le profit de la ferme s'est élevé à environ quarante mille piastres.

—En octobre, il y a eu 213 Chinois qui ont émigré dans la province de la Colombie. La passe qu'ils ont dû payer se monte à $10,000.

—Le traité d'extradition avec le Mexique a été soumis aux autorités canadiennes par le gouvernement impérial.

—Il est question d'établir un câble sous-marin entre le Canada et l'Angleterre.

Cela entraînerait une dépense de $1,500,000.

—Le général Tom Pouce est mort mardi, le 4 décembre, à Cleveland, Etats-Unis.

—M. W. F. Hertenstein, président de la Confédération Suisse, est décédé le 26 novembre.

—Le prince de Bismark, dans une longue dépêche au Vatican, fait un pompeux éloge de la croisade antiesclavagiste du cardinal Lavigerie et promet un appui énergique.

—Un journal de Berlin, le « Freisinnige Zeitung, » fait remarquer que le nombre de suicides est extrêmement considérable dans l'armée allemande ; il a été de dix-huit dans le seul mois de septembre.

—On mande du Pérou que les indiens de l'Intérieur de ce pays commettent des outrages terribles. Un prêtre a été lapidé à mort, et sa mère qui est venue à son secours a eu la tête tranchée ; une autre femme a aussi été poignardée. Les trois cadavres ont été jetés dans la rivière. Une émeute a eu lieu et 140 personnes ont été tuées, outre plus de 50 blessées.

—On fait maintenant avec du papier des couvertures de maison qu'on dit être supérieures à toutes les autres. Ces toits sont fait à l'épreuve du feu, et on croit qu'ils dureront presque indéfiniment.

—Une carte-postale envoyée de Londres autour du monde par Hong Kong et San Francisco est revenue au point de départ, après un voyage de 70 jours. C'est 40 jours de moins que cela avait pris il y a dix ans.

—Lord Churchill, parlant à Birmingham, a exprimé l'espoir que les négociations seraient reprises pour mettre fin aux difficultés des pêcheries entre le Canada et les Etats-Unis, qui, dit-il, ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence.

—Dans le discours qu'il a prononcé à Edimbourg, lord Salisbury a déclaré qu'il était partisan du suffrage des femmes et qu'il espérait que le jour où les femmes auraient le droit de voter n'était pas éloigné.

—Le Pape doit lancer un décret fixant lundi, le 31 décembre, comme un jour d'actions de grâces pour toute la catholicité.

—M. Charles de Lorimier a été nommé juge de la Cour Supérieure en remplacement du regretté feu juge Globensky. Nul avocat n'était plus digne de cette haute distinction. M. de Lorimier s'est toujours strictement abstenu de tout travail de parti politique, et est un des membres les plus distingués du barreau de Montréal.

Chronique Locale.

—Assemblée du club *Le Voyageur* ce soir.

—L'on a commencé à construire le pont permanent du *Northern Pacific* sur l'Assiniboine.

—M. J. Bte. Joyal, encanteur, de cette ville, a ouvert un bureau d'emploi à ses salles d'encan.

—M. Télesphore Pelletier a fait des changements dans son magasin pour pouvoir placer des marchandises qu'il a reçues de Montréal.

—Il nous faudrait encore de la neige pour faire de bons chemins d'hiver. A la campagne surtout, l'on se sert encore des voitures d'été.

—L'année dernière, à pareille date, nous avions eu de grands froids. Cette année le thermomètre n'a pas été plus bas qu'à 5 au-dessous de zéro.

—Ce n'est pas à 4.30 heures, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, mais à 3.30 heures de l'après-midi que les malles laissent Saint-Boniface pour Winnipeg.

—Les marchands d'instruments agricoles disent que depuis longtemps ils n'avaient fait d'aussi bonnes affaires que cette année. Les remises se sont faites plus régulièrement que jamais.

—L'hon. James E. P. Prendergast a envoyé à tous les juges de paix nommés avant le 30 novembre dernier une circulaire portant que par ordre en conseil, toutes les commissions de juges de paix seraient révoquées, jeudi prochain, le 20 décembre.

—Le personnel de la compagnie des moulins d'Ogilvie vient de subir des changements. MM W. A. Hastings, G V. Hastings et S. A. McGaw se retirent de la société pour faire affaire en leurs propres noms. Ils seront remplacés par M. A. T. Ogilvie, fils de feu John Ogilvie et par S. Ogilvie, fils du sénateur.

—A l'époque de l'apparition des *Almanachs* pour 1889, nous voyons avec plaisir arriver nos deux favoris, édités par MM. J. B. Rolland et Fils, de Montréal, et nous nous empressons de les signaler à nos lecteurs.

Nous recevons aussi des mêmes éditeurs le *Calendrier de la Puissance* pour 1889. C'est une belle et grande feuille dont l'utilité est incontestable.

Ces trois publications se trouvent en vente chez tous les libraires et les principaux marchands, aux prix de 5 centins chacune

NAISSANCES.

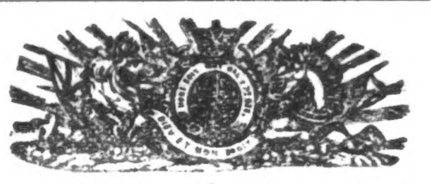
En cette ville, le 6 courant, Madame Romuald Guilbault, un fils.

En cette ville, le 9 courant, Madame David Senez, une fille.

A la Grande Pointe, le 3 courant, Madame Louis Lépine, une fille.

MARIAGE.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 1er du courant, M. Félix Hébert à Dame Veuve Magloire Gagnon, aussi de LaBroquerie.



Soumissions pour une limite de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et maquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, mercredi, le 19 décembre 1888, pour permis de couper du bois, à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1889, sur la limite 28, située à 8 milles au nord de Whitemouth, une station sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position de la limite, ainsi que les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenus au bureau des terres de la Couronne, à Winnipeg.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 29 novembre 1888.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour Trois Résidences au Pénitencier de Manitoba," seront reçues jusqu'à lundi, le 31 décembre, pour l'érection et le parachèvement de Trois Résidences au Pénitencier de Manitoba.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département et au bureau des Travaux Publics de la Puissance, le et après lundi, 10 décembre.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, représentant *cinq pour cent du montant de la soumission* et payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou ne peut l'exécuter jusqu'au bout, mais sera remis dans le cas de soumission non acceptée.

Le département des Travaux Publics ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 30 novembre 1888.
2ins 13.12.18

AVIS.

AVIS est par les présentes donné, que quatre bêtes à corne ont été mis en fourrière au parc d'enclos de la municipalité de Youville, dans la paroisse de Sainte-Agathe, à savoir :

1 taure d'un an et demi, rouge, avec front blanc et le bout des pattes blanches.
1 taure rouge avec tache blanche au front.
1 taure noire avec front blanc.
1 bœuf rouge.

Lesquels dits animaux seront vendus dans les termes voulus par la loi s'ils ne sont réclamés d'ici à ce temps.

JOSEPH ST. ONGE,
Gardien d'enclos
de la municipalité d'Youville.

Sainte-Agathe, 26 novembre 1888.
3ins 13.12.88

Ville de Saint-Boniface.

A L'ENCLOS.

Une vache sous poil rouge foncé, le bout des cornes sciées, le bout de l'oreille gauche fendue, deux coups de scie sur la corne gauche, une tache blanche dans le front, un peu de blanc sous le ventre et le bout de la queue blanche. Agée d'environ 4 ans.

JOSEPH LETENDRE,
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 5 décembre 1888.
3ins 6.12.88.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requérants.
9ins 6.12.88.

AVIS.

Assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier, le 17 Décembre 1888, au bureau du soussigné, à Saint-Norbert, à une heure p.m., pour l'élection de dix directeurs et d'un auditeur.

JOSEPH LEMAY,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Norbert, 13 Novembre 1888.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Prémièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
Solliciteur des requérants.
8ins 8.11.88.

Jeunes Animaux Perdus.

Sept jeunes taurailles lachées le printemps dernier, à Saint-Boniface, n'ont pas été retrouvées depuis. Chacune a l'oreille gauche coupée. Toute information donnée aux Sœurs Grises sera reçue avec reconnaissance.

AGRICULTURE.

—

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

—

Nous empruntons à *La Presse* les réflexions suivantes sur l'importance de la comptabilité agricole :

"Comment le cultivateur pourra-t-il arriver à une économie bien entendue dans ses diverses opérations agricoles, s'il n'adopte pas un système de tenue de livres qui lui permettra de constater exactement ce qu'il vaut, ce qu'il dépense, ce qu'il produit ; en d'autres termes, qui lui permettra d'avoir constamment un état correct de ses dépenses et de ses revenus.

"J'entends plusieurs cultivateurs me dire : *Mais tout cela c'est bon pour le grand cultivateur ; c'est bien trop de trouble pour le commun des cultivateurs qui connaissent très-bien l'état de leurs affaires sans le secours d'aucun livre.*—C'est vrai, la plupart des cultivateurs connaissent l'état de leurs affaires, mais à peu près. Ils ne calculent pas ce que leur coûte tel ou tel produit ; ils ne comptent pas l'argent qu'ils ont retiré de ce produit, et c'est tout. C'est là que se trouve le mal ; comme ils croient que ce produit les paye plus ou moins, ils ne se donnent pas la peine de faire la comparaison avec un autre produit qui pourrait peut-être leur rapporter le double. Comment pourraient-ils faire la comparaison, s'ils ne tiennent pas de livres ?

"Nous ne sommes plus au temps où nos terres poussaient en abondance, où la compétition était moins forte, où les produits se vendaient toujours bien. Aujourd'hui, pour arriver, il faut du calcul et ne rien laisser au hasard ; le succès n'est plus à celui qui pense examine et compare. C'est le temps de dire avec nos voisins les Américains : *Qu'une bonne tête vaut mienx que cent bras.* Et puis, mes amis les cultivateurs, je n'exige pas que vous adoptiez un système de tenue de livres compliqué. Non, un seul livre peut servir à la rigueur. Vous rentrerez dans ce livre un état exact de vos dépenses et de vos revenus ; c'est facile à tenir, cela Commencez, dès aujourd'hui, à tenir ces livres et vous en verrez bientôt l'utilité.

Comme nous le voyons par ce qui précède, il est d'absolue nécessité pour le cultivateur de tenir une comptabilité agricole ; car il ne peut y avoir de ferme bien tenue sans comptabilité exacte. Il est sans doute divers dégrés de perfection à réaliser à cet égard. Mais tout au moins sera-t-il indispensable que le cultivateur ne reçoive et ne dépense un centin sans l'écrire. Combien de cultivateurs ne savent jamais apprécier le plus ou moins d'avantage de tel ou tel produit, faute d'avoir calculé en détail ce qu'il coûte et ce qu'il rend ! C'est une habitude assez généralement prise chez la plupart des cultivateurs de ne faire entrer en ligne que l'argent reçu ou dépensé, en négligeant de tenir compte du détail des journées d'hommes ou de bestiaux, des engrais fournis, etc. Comme tout a sa valeur, tout doit s'évaluer : et ceux-là seuls qui comptent tout peuvent espérer une appréciation juste des choses.

Town of Sanit-Boniface.

IN POUND.

A brown cow, the tip of the horns sawed off, the end of the left ear split, two saw strokes on the left horn, white spot on the forehead and under the belley, the tip of the tail white. Aged about four years.

JOSEPH LETENDRE.
Pound-keeper.

St. Boniface, 5 December 1888.
3ins 6.12.88.